

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Frédéric Borloz au nom du
groupe radical demandant l'organisation d'assises de la relance et de l'emploi.**

1. Préambule

La commission s'est réunie le 7 octobre 2011 à la salle de conférences n° 300 du DEC, Rue de la Caroline 11, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes C. Wyssa, M. Fiora-Guttmann, C. Aellen, et de MM. N. Rochat, P. Modoux, F. Borloz. et du soussigné A. Bally, confirmé dans la fonction de président-rapporteur.

Assistaient également à la séance : M. P. Leuba (Chef du DEC suppléant), M. P. Fellay (Secrétaire Général du DEC) et M. C. Aeschlimann qui a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

2. Rappel du postulat

Le postulat, déposé en 2009, adressait au Conseil d'Etat la demande suivante: «au vu de la crise mondiale qui sévit – de compléter le dispositif (il s'agissait alors de mesures fiscales acceptées en votation populaire) par de nouvelles mesures, notamment en matière de promotion économique et d'investissements.»

Il demandait également au Conseil d'Etat «d'organiser des Assises de la relance et de l'emploi.»

Enfin, le Conseil d'Etat était «invité à analyser la situation économique et ses conséquences sur l'emploi» et «d'en tirer le plus vite possible les conclusions qui s'imposent pour les vaudoises et les vaudois.»

Le postulat a été traité par une commission la même année, laquelle commission proposait, à l'unanimité, son renvoi au Conseil d'Etat, proposition suivie par le plénum.

3. Position du postulant

Le postulant, qui a participé aux assises de la relance et de l'emploi, se dit prêt à accepter la réponse, en émettant toutefois les réserves suivantes :

- La réponse ne fait pas mention du groupe de travail constitué suite au postulat Ferrari pour un « green new deal » vaudois, postulat traité par la même commission que son propre postulat ;
- Les trois éléments des propositions issues des assises sont présentés de manière plutôt sommaire ;
- Des précisions seraient utiles concernant l'amélioration des procédures administratives.

4. Position du Conseil d'Etat

Le commentaire du Conseiller d'Etat porte sur les sujets suivants :

- Assises : elles ont été tenues conformément à la demande.
- Postulat Ferrari : ce postulat, discuté aux assises, relève d'un autre département et fera l'objet d'une réponse séparée.
- Simplifications administratives : plusieurs démarches ont été entreprises dans ce sens. Tout d'abord la démarche SympA, laquelle prévoit un catalogue par département et par service des mesures de simplification et de rationalisation, avec suivi par le Conseil d'Etat. Exemples : projet

d'informatisation du SPOP et création d'une cyberadministration ; amélioration des procédures au SDT. Dans le même ordre d'idées, le Conseil d'Etat a initié une démarche pour passer en revue son organisation et trouver des synergies entre services, dans le but de rendre cohérentes entre elles les décisions des différents services.

- Aides étatiques : CHF 500 millions ont été débloqués par le Conseil d'Etat, sous réserve des compétences du Grand Conseil, plus 50 millions supplémentaires, avec un volet pour la lutte contre le franc fort. Il s'agit de favoriser de nouveaux projets industriels, la création d'entreprises et d'éviter que des recherches, des créations d'emplois soient différées à cause de la surévaluation du franc. L'accent doit être mis sur le secteur secondaire, où le canton n'est actuellement ni très bon ni très attractif. Le secteur primaire, lui, bénéficie déjà d'aides, notamment avec les paiements directs, à l'exception de la viticulture, soumise, elle, aux contraintes du marché libre.

Les restrictions liées aux aides étatiques sont importantes, compte tenu de l'ordre juridique et constitutionnel. Elles doivent éviter l'arbitraire, ne pas fausser les règles de la concurrence, ne pas créer de précédents et répondre au critère d'efficacité. La Loi sur l'appui au développement économique (LADE) prévoit trois types d'aides que sont les cautions et les arrières-cautions, délivrées pour faciliter l'octroi de crédits bancaires, ainsi que la prise en charge partielle des intérêts. Ces mesures permettent d'améliorer la garantie financière de l'emprunteur industriel, et la caution étatique doit permettre d'avoir une baisse de taux de crédit. En effet, comme dans le système actuel, le taux est fonction du risque, plus il y a de garanties, moins le taux est élevé.

- Retour d'expérience des assises : constats, pistes de réflexion et esquisses de solutions formulés au cours de ces assises correspondaient à la situation économique de l'époque. Personne n'imaginait alors un taux de change à CHF 1,20 pour un euro. Les branches les plus exposées actuellement (hôtellerie, viticulture, édition, horlogerie) n'étaient pas au-devant de la scène en 2009.

Des rendez-vous réguliers concernant l'emploi sont certes utiles, mais compte tenu de la rapidité des changements, on ne peut pas en tirer beaucoup en termes de stratégie économique et de décisions concrètes. De même, les délais de traitement des objets parlementaires sont tels que, souvent, la réponse du Conseil d'Etat intervient à un moment où la question posée, pertinente à une certaine époque, devient anachronique.

5. Discussion

Aspects abordés en cours de discussion :

- Participation des banques : à une question sur leur participation aux assises, il est répondu qu'elles n'avaient pas été invitées mais que, par contre, elles avaient été consultées lors de la préparation de ces assises. D'autre part, le Chef du DEC entretient des contacts réguliers avec les milieux bancaires, notamment avec la direction de la BCV, non seulement dans le cadre de la politique mise en place en qualité d'actionnaire, mais également en qualité d'observateur du monde économique et de ses besoins.

- Appréciation du rapport : plusieurs commissaires partagent l'opinion du postulant sur le fait que le rapport est plutôt sommaire, notamment sur les enseignements tirés des assises. Sur l'analyse de la situation économique et les mesures à prendre, ce rapport est également sommaire. Pourtant le Conseil d'Etat ne manque pas d'éléments qui auraient pu l'étoffer. Ainsi, celui-ci aurait pu mentionner l'avant-projet de rapport de novembre 2010 sur la politique d'appui au développement économique 2011-2016 (PADE), avant-projet mis en consultation fin 2010, début 2011 (le projet de rapport PADE est traité actuellement en commission).

- Secteurs exposés : il est réaffirmé qu'outre l'industrie, l'hôtellerie (surtout celle de montagne) est tout particulièrement exposée actuellement du fait de la surévaluation du franc.

-Utilité des assises : de même que lors de la discussion au Grand Conseil lors du dépôt du postulat, un certain scepticisme est exprimé quant à l'utilité de ces assises pour trouver rapidement des réponses concrètes à des problèmes immédiats. Une minorité de la commission va jusqu'à trouver inutiles de telles assises et plaide pour des mesures plus concrètes de la part du Conseil d'Etat.

6. Vote

Par 5 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat Borloz.

Pully, le 23 novembre 2011

Le rapporteur :
(signé) *Alexis Bally*